



Planification directrice des forêts fribourgeoises – Stratégie forêt-Fribourg 2025 Formulaire de réponse à la consultation publique

Nom / Service / Organisation	Parti socialiste fribourgeois
Abréviation	PSF
Adresse	
Personne de référence	Nicolas Repond
Téléphone	026 912 23 24
Courriel	nicolas.repond@nrf.ch
Date	24.04.2016

Veillez envoyer votre prise de position en format Word par voie électronique
jusqu'au 30 avril 2016 à l'adresse robert.jenni@fr.ch. Merci d'avance.

Remarques générales

Les trois dossiers « apport explicatif », « stratégie forêt-Fribourg 2025 » et « fiches de mesures » sont chacun de bonne facture. Ceci dit, il aurait été souhaitable, voire judicieux qu'il y ait plus de lien entre les chapitres des trois dossiers, histoire que l'on s'y retrouve plus facilement d'un dossier à l'autre.

Avis à propos du document principal « Stratégie forêt-Fribourg 2025 »

Remarques générales	Stratégie bien pensée.	
Chapitre	Commentaires / remarques	Modification proposée (texte proposé)
1_Portée et validité	Dès lors qu'un propriétaire privé demande une aide, il est logique que la planification devienne liante.	

4_Principe A Objectif stratégique 1	Correct aussi bien pour les forêts de plaine que pour les forêts de montagne.	
4_Principe B Objectif stratégique 2 , 3 et 4	Les quatre fonctions « protection, production, accueil et biodiversité » doivent avoir autant d'importance les uns que les autres. Il est donc capital de ne pas sous-estimer l'accueil et la biodiversité. Biodiversité qui est extrêmement importante de nos jours.	
4_Principe C Objectif stratégique 5,	Le financement des forêts publiques doit être avant tout couvert par les finances publiques. Cela à l'avantage de ne pas être dépendant d'éventuel sponsor qui pourrait dicter ses conditions. Ce point doit aussi être en corrélation avec l'immatérialité de la forêt (point 3.5 du rapport explicatif). Cette fonction est supérieure à toutes les autres fonctions qui lui sont prêtées. Hormis la montagne, la forêt reste encore l'un des rares endroits où les si précieuses faune et flore peuvent encore s'épanouir « naturellement ».	
4_Principe D Objectifs stratégiques 8 à 10	Même remarque que pour point « Principe B Objectif stratégique 2 à 4 »	

Avis à propos des « Fiches de mesures »		
Remarques générales		
Mesure(s) à supprimer ? Justification		
Mesure(s) à ajouter ? Justification		
Mesure no	Commentaires / remarques	Modification proposée (texte proposé)
4.12	Il est capital de développer des projets dans le domaine de la biodiversité.	Cependant, et comme déjà dit, cela devrait avant tout être le fait de la collectivité. De tels projets devraient être subventionnés.
8.12	Il est important de rajeunir les vieux peuplements.	
9.12	Il est important de diminuer les risques par rapport aux événements climatiques et environnementaux	Il risque d'y avoir des financements au contraire de ce qui est dit.
9.31	Cette mesure doit être particulièrement suivie car les lisières et les haies sont les portes d'entrées des forêts et doivent jouer le rôle de protectrice de ces dernières.	
9.32	Idem que pour point 9.31, mais par rapport aux cours d'eau	

Remarques sur le rapport explicatif
Rien de particulier